

# Compte rendu du conseil municipal du lundi 2 mai 2022

Ouverture de la séance du conseil municipal : 18h05

Philippe THOMAS est désigné secrétaire de séance.

Présents : Marc LIOTARD, Philippe THOMAS, Colette LORME, Jean-Paul FAURE, Annkatrin JEPSEN, Yves CHAUVIN, Alain BERHAULT, Jérôme ROUX et Marie-Chantal MARCEL.

Absent : /

## **18H06 – Signature de la feuille de présence**

Approbation du compte rendu du conseil municipal du lundi 11 avril 2022 : sans remarque, il est adopté à l'unanimité

## **1 – Occupation du domaine public - Redevance Enedis 2022 :**

M. le Maire explique qu'Enedis propose à la commune la somme de 221 € pour l'occupation du domaine public.

Adoptée à l'unanimité

## **2 - Réfection des persiennes de l'église : Demande de subventions**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux envisagés en 2022 notamment la réfection de deux persiennes au niveau du clocher de l'église.

Après consultation d'entreprises spécialisées, le montant prévisionnel estimé des travaux est d'environ 5 000 € HT.

M. le Maire s'engage à faire des demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département ou tout autre financeur éventuel.

Adoptée par 8 voix pour et un contre

## **3 – Acceptation de dons et legs – M. et Mme GRIN :**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le don de M. et Mme GRIN à la commune d'un montant de 200 €

Adoptée à l'unanimité

## **Questions diverses :**

- Cantine : point sur les hypothèses de changement de prestataires

Une première proposition avec des produits locaux Drome/Ardèche, ils font les repas que pour des écoles à 3,64 € TTC avec le nettoyage des bacs en inox en plus.

Une proposition de l'ESAT « les amis des tilleuls » de Valréas sera vue par Mme Lorme et M Berhault cette semaine.

La question de la prise en compte d'une partie du prix du repas par la municipalité est abordée. La mise en place du quotient familial est lui aussi évoque pour la transformation de la garderie en tant qu'accueil sans hébergement.

Une enquête auprès des parents pourrait être menée. L'idée actuelle est de rester sur un prix unique pour l'année scolaire prochaine avec Plein Sud restauration et de se renseigner sur le fonctionnement du quotient familial et du quotient social pour une mise en place en septembre 2023.

- Enquête sur l'agrandissement de l'école en lien avec le CAUE. L'enquête définie en commun avec CAUE.

- Déboisement de la parcelle accueillant le futur city-stade : la coupe du bois et l'évacuation est à faire par des particuliers. Alain Berhault et Philippe Bonfils sont choisis sous réserve de la signature d'une convention avec la mairie.

- Place Roger Guinard : certains arbres vont être abattus et d'autres plantations vont être réalisées. Le fleurissement des zones communales est réalisé actuellement avec l'aide de Mathilde Motte. L'achat de quatre bacs avec des plantes résistantes à la chaleur avec l'installation d'un système est validé.

- Achat de décoration de Noël pour équiper les poteaux d'éclairage de la commune : un achat de deux modules est validé.

- Chiens errants : les municipalités sont responsables des animaux errants. Faut-il construire un emplacement pour accueillir les chiens et acheter une caisse à chien ? Dans un premier temps récupérer les contacts auprès des fourrières de Pierrelatte et de Grillon. Se renseigner pour l'achat d'une caisse à chien un peu grande pour l'hébergement et le transport.

20H08 départ de Alain Berhault.

- Demande d'achat de matériel par les associations : le comité des fêtes demande l'achat de différents matériels notamment 5 parasols de forain. Il faut réfléchir sur une possibilité de location. Jérôme Roux propose de prêter un parasol de forain. Voir pour de l'achat d'occasion. L'achat d'éclairage pour la fête de la commune pour un montant de 500 € est validé.

Fin du conseil à 20H22

Le Maire,  
Marc LIOTARD

Les conseillers municipaux